

## COMPTE-RENDU

### Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

***Mercredi 3 février 2016 à 9h30 à Beaurepaire***

---

#### Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 19 janvier 2016
2. Préparation du budget 2016
3. Travail autour de la structuration de la stratégie du SAGE
4. Point sur la détermination des volumes prélevables
5. Préparation de la prochaine réunion de la CLE
6. Questions diverses

---

#### Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 19 janvier 2016 est approuvé.
- Le budget prévisionnel 2016 présenté lors de la prochaine réunion de la CLE comprendra un poste de chargé de mission et un poste d'animateur captages prioritaires sur toute l'année, un poste de chargé de mission à partir du mois d'avril et un poste de secrétaire jusqu'à fin avril.
- Le montant des contributions proposé pour l'année 2016 s'élève à 60 935 € ; ce montant pourra être diminué à hauteur de 51 371 € en 2017 et 2018.
- Le Bureau de la CLE a proposé la modification de certains objectifs et actions de la stratégie du SAGE et a demandé que certains points soient discutés lors du prochain atelier.
- La validation des volumes prélevables par usage sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE.
- L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.

---

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'ordre du jour de la réunion.

#### **1 Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 19 janvier 2016**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion et indique qu'aucune remarque n'a été formulée à ce jour (cf. diaporama).

Claire MORAND précise qu'il y a une erreur de date en page 3 (2017 au lieu de 2016).

Alain DELALEUF soumet au vote le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2016.

➤ **Le compte-rendu, intégrant la correction, est approuvé à l'unanimité moins une abstention.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

## 2 Préparation du budget 2016

Alain DELALEUF explique que suite à la dernière réunion du Bureau de la CLE, le Département de l'Isère a été contacté afin de savoir si une subvention pour l'étude d'accompagnement à l'élaboration de la stratégie du SAGE était envisageable afin de compenser la perte de la subvention de la Région. Il avait été répondu que pour la partie non facturée de l'étude, une subvention du département était envisageable mais que pour la partie déjà facturée, il fallait envoyer un courrier au Président du Département. Suite à l'envoi de courrier, Monsieur Barbier a indiqué qu'il ne souhaitait pas pour l'instant s'engager sur une subvention du Département, même sur la partie non facturée de l'étude, mais qu'il proposait de soutenir la CLE auprès de la Région pour que la subvention perdue lui soit réattribuée.

Cécile LAVOISY ajoute qu'il ne serait pas cohérent que le Département s'engage sur une subvention alors qu'une demande de financement sera faite à la Région.

Alain DELALEUF rappelle qu'un budget doit être sincère et donc que les scénarios de budget prévisionnel transmis avant la réunion et qui comprenaient une subvention du Département pour compenser la perte de subvention de la Région ne sont donc plus valables.

Claire DEBOST indique qu'il ne faut pas rendre responsable le Département de cette perte de subvention et rappelle que cette perte de subvention est liée au désengagement de la Région suite au retard pris par la CLE dans l'élaboration du SAGE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle qu'afin d'équilibrer le budget prévisionnel 2016, il sera nécessaire d'augmenter les contributions des collectivités. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette augmentation : la perte de la subvention de la Région pour l'étude stratégie (28 297,77 €), l'arrêt du financement de la Région pour le poste de chargé de mission et de secrétaire (22 000 €) et le recrutement éventuel d'un deuxième chargé de mission. Cependant, en 2016, des subventions supplémentaires seront perçues : financement de la moitié du poste de chargé de mission à 80 % pour la rédaction du PGRE (l'autre moitié du poste étant financé à 50 % comme habituellement) et financement du poste de chargé de mission par le département de la Drôme au prorata de la surface drômoise dans le bassin versant.

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente ensuite trois scénarios de budget prévisionnel pour 2016, 2017 et 2018 en précisant pour chacun des scénarios, le montant des contributions envisagées (cf. diaporama) :

- scénario 1 : deux postes de chargé de mission, un poste de secrétaire (14h/semaine) et un poste d'animateur captages prioritaires,
- scénario 2 : deux postes de chargé de mission et un poste d'animateur captages prioritaires,
- scénario 3 : un poste de chargé de mission, un poste de secrétaire (14h/semaine) et un poste d'animateur captages prioritaires.

Alain DELALEUF précise que le scénario le plus approprié lui semble être le scénario 2 qui comprend deux postes de chargé de mission pour avancer plus rapidement dans l'élaboration du SAGE mais qui ne comprend plus de poste de secrétaire afin ne pas trop augmenter les contributions des collectivités.

Christian DESCOURS s'interroge sur le fait de supprimer le poste secrétaire qui avait été estimé utile.

Alain DELALEUF explique que le travail de secrétariat pourra être pris en charge pas les chargés de mission.

Max BARBAGALLO indique qu'il est dommage que le travail de secrétariat soit réalisé par les techniciens.

Claire DEBOST indique que l'important est de se donner les moyens pour que le calendrier fixé soit tenu.

Franck DOUCET s'interroge sur les augmentations proposées et craint qu'une augmentation des contributions par 2 ou 2,5 soit compliquée pour les communes.

Max BARBAGALLO répond qu'étant donné les montants des contributions, il faut raisonner en valeur réel et non en pourcentage.

Alain DELALEUF indique qu'il serait envisageable de choisir le scénario 2 en 2016 et de garder la même contribution en 2017 et 2018, ce qui pourrait permettre de reprendre une secrétaire en 2017 ; cela solliciterait plus les chargés de mission sur l'année 2016 mais cela permettrait de lisser l'augmentation sur les 3 années.

Jean-Paul BERNARD dit qu'il ne faut pas une hausse des contributions trop importante mais qu'il faut absolument que le SAGE avance. Il rappelle que le budget de la CLE sera présenté aux communes avec celui du SIAH BLV qui propose une augmentation de 30 à 50 % mais sur des montants plus importants et qu'il faut donc être prudent.

Franck DOUCET indique que c'est un budget pessimiste car une subvention de la Région ou du Département peut être espérée.

Jacques LIONET estime qu'il est indispensable qu'il y ait deux chargés de mission sur le SAGE Bièvre Liers Valloire afin de tenir les délais et que c'est surtout au moment de l'enquête publique qu'il pourrait y avoir des besoins complémentaires de secrétariat soit en 2018.

Alain DELALEUF propose, pour diminuer l'augmentation des contributions, de ne prévoir, en 2016, pour l'étude sur les zones humides et pour le suivi des sources que 10 000 € pour chacune au lieu des 15 000 € indiqués. Il précise cependant, que ces études étant financées à 80 %, cela ne fait économiser sur 2016 que 2 000 €.

Christian DESCOURS demande dans quel délai la Région pourra se positionner concernant un nouveau financement pour l'étude relative à la stratégie du SAGE.

Cécile LAVOISY estime que la Région ne pourra pas donner de réponse avant le mois de mars et donc que les contributions pour le budget de la CLE devront être fixées avant.

Jean-Louis GUERRY demande si les collectivités ont été informées de cette augmentation.

Jean-Paul BERNARD répond que les communes ne pourront pas refuser cette augmentation car c'est l'organe délibérant du SIAH Bièvre Liers Valloire qui décide.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que les communautés de communes du Territoire de Beaupaire, de Porte de Drôm'Ardèche et du Pays Roussillonnais contribuent au budget de la CLE à la place de leurs communes et que les communes appartenant aux communautés de communes de Bièvre Isère et Bièvre Est contribuent directement au budget de la CLE. Elle confirme que c'est le SIAH Bièvre Liers Valloire qui vote le budget de la CLE et donc qui fixe au final les contributions des collectivités.

Jean-Robin BROSSE précise que les élus responsables de l'eau sur les territoires doivent être en mesure d'expliquer qu'il y a un intérêt général à mettre en place un SAGE et donc de justifier cette augmentation.

Jean-Paul BERNARD rappelle que l'important retard pris pour l'élaboration de ce SAGE a entraîné des pertes de subvention.

Franck DOUCET indique qu'un temps important a été pris pour réaliser la concertation relative aux volumes prélevables alors qu'au final la demande initiale de la profession agricole a été acceptée. Il ajoute que tant que les élus ne se positionneront pas sur la gestion de l'eau qu'ils souhaitent mettre en place, le SAGE n'avancera pas.

Alain DELALEUF précise que le délai important passé pour la validation de l'étude volumes prélevables et la concertation relative aux volumes prélevables était lié à la volonté des élus et des acteurs de la CLE d'arriver à trouver un consensus plutôt que de passer en force.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que jusqu'à maintenant, il pouvait être suffisant d'avoir un seul chargé de mission pour le SAGE, mais que la phase actuelle du SAGE (finalisation de la stratégie auquel s'ajoute la rédaction du PGRE) et la phase suivante de rédaction des documents du SAGE va nécessiter un chargé de mission supplémentaire.

Alain DELALEUF propose de présenter lors de la prochaine réunion de la CLE le scénario 2 tel qu'il a été présenté avec une augmentation des contributions en 2016 puis une diminution en 2017 et 2018.

Jean-Paul BERNARD demande que les contributions de 2017 et 2018 soient lissées.

➤ **Le budget prévisionnel 2016 présenté lors de la prochaine réunion de la CLE comprendra un poste de chargé de mission et un poste d'animateur captages prioritaires sur toute l'année, un poste de chargé de mission à partir du mois d'avril et un poste de secrétaire jusqu'à fin avril.**

➤ **Le montant des contributions proposé pour l'année 2016 s'élève à 60 935 € ; ce montant pourra être diminué à hauteur de 51 371 € en 2017 et 2018.**

## 2 Travail autour de la structuration de la stratégie du SAGE

Maëlle DROUILLAT présente le calendrier d'élaboration de la stratégie et explique que le travail réalisé en 2011-2012 d'élaboration de la stratégie du SAGE a été repris et actualisé. L'objectif de cette présentation est que les membres du Bureau puissent se positionner sur les changements qui ont été apportés et plus globalement sur la structuration de la stratégie proposée. Elle présente également des éléments sur l'atelier d'acteurs prévu au mois d'avril (cf. diaporama).

Claire MORAND souhaite que les différentes dates de réunion pour l'élaboration de la stratégie soient définies à l'avance et demande que les réunions n'aient pas lieu le même jour que les réunions du SAGE Molasse qui aura également de nombreuses réunions sur cette période.

Christel CONSTANTIN-BERTIN proposera des dates mais sous réserve de validation de ces dates par le nouveau Président de la CLE.

Jacques LIONET demande où en est la désignation des nouveaux représentants à la CLE.

Christel CONSTANTIN-BERTIN précise que les représentants de la Région devaient être désignés le 28 janvier mais qu'aucun retour n'a été fait à la CLE. Pour les représentants de Bièvre Isère Communauté, la Communauté de Communes a fait des propositions mais c'est l'Association des Maires de l'Isère qui doit faire la désignation. La Sous-Préfecture n'a pas encore eu de proposition de l'Association des Maires. Elle ajoute également que le représentant de la Communauté de Communes de Beaurepaire, Gérard Bect, a démissionné, et que la Communauté de Communes de Beaurepaire a pris une délibération pour désigner un nouveau représentant, Philippe Mignot.

Vincent MURGAT demande si l'atelier d'acteurs est la partie fondatrice de la stratégie.

Maëlle DROUILLAT explique que l'atelier aura pour objectif de partager la structuration de la stratégie et de porter à la discussion certains points particuliers.

Jean-Robin BROSSE souhaite que cet atelier puisse amener la réalité du terrain par rapport aux grandes théories.

Maëlle DROUILLAT confirme que lors de l'atelier, il y aura un important travail sur les actions afin de traduire concrètement les objectifs de la stratégie.

Les principales discussions relatives à cette présentation de la structuration de la stratégie ont porté sur les points suivants.

### **Enjeu « Mettre en place une gestion de l'eau collective et responsable »**

Action « Discuter de la définition de termes pour parler et partager l'effort individuel dans l'effort collectif (égalité, équité, hiérarchie entre usages, indicateurs – financiers, temporel, volume – échelle) »

Vincent MURGAT trouve cette action intéressante car elle permettrait d'avoir une vision de ceux qui font des efforts. Il estime que certains agriculteurs ont vu leurs efforts annihilés car la période de référence choisie se situe après la réalisation des économies d'eau.

#### **➤ Cette action sera précisée et discutée lors de l'atelier.**

Action « Définir et mettre en place un système de compensation/assurance par la communauté locale de certains efforts effectués / risques pris par les privés au titre de la gestion du bien public qu'est l'eau

- 1) Pour les changements de pratiques sur les captages prioritaires
- 2) Pour les dégâts portés sur les cultures en zone d'expansion de crues »

Vincent MURGAT indique qu'il pourrait y avoir d'autres items que les deux proposés.

Claire MORAND demande si cette action a bien sa place dans la partie gouvernance et s'il ne serait pas plus intéressant de la décliner thématique par thématique. Elle ajoute qu'il y aura une stratégie à construire qui sera différente selon les enjeux (exemple : échange de terrain).

Christian DEVRET ajoute que cette action est vague et qu'elle serait peut-être plus concrète si on la précisait dans chaque thématique.

Jean-Robin BROSSE indique que la rédaction de cette action, qui est ici large, peut être intéressante. Il ajoute qu'il est plus intéressant d'indemniser des récoltes inondées que de construire un ouvrage hydraulique important pour éviter les inondations.

Jean-Paul BERNARD indique que Bièvre Isère Communauté verse déjà des indemnités aux agriculteurs situés sur les aires d'alimentation de captages prioritaires.

Jacques LIONET répond que dans certains cas, le SAGE peut fixer des principes qui sont ensuite déclinés par les structures compétentes.

Claire DEBOST précise que pour cette action, il faudrait que le SAGE fasse une incitation et non une obligation.

Franck DOUCET estime intéressant d'avoir un cadrage du SAGE sur cette thématique.

➤ **Cette action sera précisée et discutée lors de l'atelier.**

Sous objectif « Assurer un portage en adéquation avec l'ambition de mise en œuvre du SAGE à l'échelle du bassin versant »

Jacques LIONET indique que l'ambition est de conforter la structure porteuse qui devra pouvoir porter un contrat de milieu. L'objectif est bien d'arriver à un programme d'actions opérationnel avec des actions portées par la structure porteuse et des actions portées par les collectivités compétentes dans les domaines concernés. Il ajoute que les élus devront faire évoluer leur structure pour pouvoir porter la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Jean-Paul BERNARD indique que le sujet de la GEMAPI a été abordé lors de la dernière réunion du SIAH Bièvre Liers Valloire.

Alain DELALEUF rappelle que la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche souhaite porter la compétence GEMAPI et qu'elle devra travailler en association avec le syndicat qui portera la compétence GEMAPI sur la partie iséroise du bassin versant.

Jean-Paul BERNARD indique les communautés de communes iséroises ont également la possibilité d'exercer directement la compétence GEMAPI.

Max BARBAGALLO dit qu'il paraît évident que c'est au Syndicat Bièvre Liers Valloire de porter la compétence GEMAPI afin d'avoir une gestion à l'échelle du bassin versant.

Alain DELALEUF rappelle que la loi a bien prévu que les communautés de communes puissent déléguer leur compétence GEMAPI à des syndicats.

Actions « Garantir l'adéquation des projets d'aménagement avec la politique de l'eau et des milieux aquatiques du SAGE (limiter les capacités de charges équivalents habitants des STEP du bassin versant aux capacités d'acceptation des rejets par le milieu, justifier de la capacité d'alimentation en eau potable tout projet d'urbanisation, accompagner et généraliser l'infiltration des eaux pluviales propres dans tout projet entraînant une imperméabilisation des sols) » et « Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation générale des sols et maintenir, voire favoriser les surfaces non artificialisées de type haies, surfaces enherbées et surfaces forestières »

Claire MORAND indique qu'il serait intéressant de discuter de ces deux actions en atelier afin de définir le niveau d'ambition souhaité.

Claire DEBOST confirme qu'il faut mettre à minima ces actions à la discussion afin que les acteurs du territoire commencent à y réfléchir.

➤ **Ces actions seront discutées lors de l'atelier.**

**Enjeux « Veiller à l'équilibre quantitatif des eaux souterraines et superficielles à long terme pour satisfaire les usages et les besoins des milieux naturels »**

Suppression de l'objectif opérationnel « retenir et augmenter artificiellement les ressources en eau à destination de tous les usages pour des résultats à long terme » comprenant les sous-objectifs opérationnels « retenir artificiellement les eaux de pluie d'hiver pour les réutiliser en été sans impacter les cours d'eau à

moyen terme et déterminer la destination des eaux » et « importer de l'eau venant de l'extérieur du bassin à moyen terme ».

Jean-Robin BROSSE demande pour quelles raisons ces deux sous-objectifs ont été supprimés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que ces deux sous-objectifs correspondaient essentiellement à la création de retenues collinaires et à l'importation d'eau de la rivière Isère et du fleuve Rhône pour l'agriculture. Or, il est ressorti de la concertation sur les volumes prélevables qu'il y avait surtout des efforts importants à faire sur l'infiltration des eaux.

Jacques LIONET précise que ce n'est pas parce que la création de retenue collinaire n'est pas inscrite dans le SAGE qu'il ne sera pas possible d'en faire.

Franck DOUCET est d'accord sur le fait que l'objectif principal est d'infiltrer les eaux mais il souhaite que la création de retenue collinaire soit également inscrite comme objectif.

Claire MORAND répond que si on inscrit la création de retenue collinaire comme objectif dans la stratégie du SAGE, la structure porteuse devra travailler sur ce sujet pour faire émerger des projets.

Vincent MURGAT précise que d'un point de vue géologique, il n'y a pas sur le territoire de terrains adaptés pour faire des retenues collinaires de grande ampleur.

Franck DOUCET dit qu'il serait possible d'en faire sur les coteaux.

Jean-Claude MONNET indique que la réalisation de retenues collinaires ne doit pas être un des objectifs du SAGE mais précise que la Fédération de Pêche ne s'oppose pas à la création de retenue si elles sont faites dans le respect des milieux aquatiques.

Jacques LIONET propose d'indiquer sous le tableau que les projets de création de retenues collinaires seront examinés au cas par cas.

Le Bureau de la CLE approuve cette proposition.

**➤ Cet objectif opérationnel est bien supprimé mais il sera ajouté dans les documents du SAGE que les projets de création de retenues collinaires seront examinés au cas par cas.**

Action « Harmoniser les arrêtés sécheresse entre les deux départements et améliorer leur efficacité »

Franck DOUCET explique qu'il y a eu récemment une modification de l'arrêté cadre sécheresse afin de l'harmoniser avec ceux des départements voisins.

Jacques LIONET précise que ce travail d'harmonisation des arrêtés cadre sécheresse a déjà commencé mais qu'il reste des choses à faire. Il rappelle que l'objectif n'est pas d'harmoniser les arrêtés sécheresse qui sont des décisions de la responsabilité de chaque Préfet.

**➤ Cette action est conservée.**

Recycler l'eau des industries en la rendant disponible pour l'agriculture

Jacques LIONET indique que cette proposition ne semble pas adaptée pour le bassin versant.

Vincent MURGAT propose d'ajouter comme action « recycler l'eau des piscicultures en la rendant disponible pour l'agriculture ».

Jacques LIONET propose plutôt de rédiger cette action comme suit : « étudier la possibilité de recycler l'eau des piscicultures en la rendant disponible pour l'agriculture ».

**➤ Cette action est supprimée. Elle est remplacée par l'action « étudier la possibilité de recycler l'eau des piscicultures en la rendant disponible pour l'agriculture ».**

Mettre en place des règles d'exportation vers l'extérieur du bassin (dans le cadre d'une solidarité AEP uniquement)

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que cette action avait été proposée en 2012 en vue d'éviter, par exemple, qu'une industrie située hors du bassin versant vienne prélever de l'eau dans la nappe de Bièvre Liers Valloire. Il avait été précisé qu'il ne faudrait pas que cette règle s'applique pour l'eau potable car des syndicats d'eau potable sont localisés sur plusieurs bassins versants. Elle demande aux membres du Bureau si cette proposition est à conserver.

Vincent MURGAT indique qu'il faudrait tout de même être prudent pour l'eau potable et veiller à ce que l'agglomération lyonnaise ne vienne pas prélever de l'eau potable sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire.

**➤ Cette action sera discutée lors de l'atelier.**

**Sous-objectif « Etudier la nécessité de mettre en place une gestion quantitative spécifique des sources de Manthes et Beaufort »**

Maëlle DROUILLAT explique que ce sous-objectif a été ajouté car l'étude volumes prélevables et la concertation relative aux volumes prélevables ont montré que ces sources étaient importantes pour le territoire.

Vincent MURGAT approuve l'ajout de ce nouvel objectif. Il ajoute que les pisciculteurs sont en partie responsables du retard pris par la CLE mais il rappelle qu'ils avaient été fortement montrés du doigt par Artelia et que moins de temps aurait été perdu si Artelia avait bien voulu reconsidérer ses écrits. Concernant la détermination de l'impact des prélèvements souterrains sur les sources, il précise qu'il ne faudra pas se limiter à une analyse sectorielle car la nappe phréatique alimente les sources.

**➤ Ce sous-objectif est conservé.**

**Enjeu « Rétablir une qualité de l'eau compatible avec la consommation humaine et les besoins des milieux naturels »**

Action « Développer les aires de remplissage et de lavage collectives et individuelles des équipements industriels »

Maëlle DROUILLAT explique qu'elle a du mal à comprendre cette action qui avait été proposé en 2012 et demande s'il est pertinent de la conserver.

**➤ Cette action est supprimée.**



Action « Réserver les nouveaux prélèvements dans la nappe de la Molasse à l'eau potable afin de ne pas polluer la nappe par inversion de charge » ou « éviter les nouveaux prélèvements dans la nappe de la molasse pour tous les usages afin de ne pas polluer la nappe par inversion de charge »

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que cette proposition d'actions est liée au fait que la nappe de la molasse, qui se situe sous la nappe de Bièvre Liers Valloire, est en charge (sous pression) et alimente la nappe des alluvions. Cependant, dans les zones de pompage, le phénomène inverse peut se produire, causant le transfert de polluants des alluvions vers la molasse jusqu'à présent peu affecté par les pollutions. Ainsi, elle donne pour exemple le captage d'eau potable de Manthes qui capte la Molasse et qui, depuis sa création, a sa teneur en nitrates qui augmente de 1 mg/L par an. En 2012, deux propositions avaient été envisagées.

Jacques LIONET dit qu'il pourrait également être proposé de n'autoriser de nouveaux prélèvements dans la nappe de la Molasse que si la preuve est faite qu'ils n'entraînent pas d'inversion de charge (cette analyse a déjà été faite dans le département de la Drôme pour un forage industriel). Il ajoute qu'il faudrait réfléchir à la manière de faire diminuer cette inversion de charge sur les captages qui captent la Molasse car il est très important de ne pas dégrader cette nappe.

Christian DESCOURS demande si on connaît tous les prélèvements dans la Molasse.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que non.

Franck DOUCET indique qu'il y a des forages sur le bassin qui sont à une profondeur telle qu'ils doivent obligatoirement capter la molasse.

Jacques LIONET dit que le règlement du SAGE pourrait interdire totalement les nouveaux forages domestiques dans la Molasse en raison du risque de pollution de cette nappe liée à la multiplication des forages.

Franck DOUCET dit qu'il faudrait également se préoccuper des forages existants dans la Molasse.

**➤ De nouvelles propositions seront faites pour préserver la qualité de la nappe de la Molasse. Elles seront discutées lors de l'atelier.**

Sous-objectif « Assurer un suivi et une évaluation des pollutions émergentes »

Maëlle DROUILLAT explique qu'ACTeon propose d'ajouter un objectif stratégique relatif aux pollutions émergentes car c'est un problème de plus en plus présent sur tous les bassins versants. Elle demande aux membres du Bureau s'ils sont d'accord avec cette proposition.

Vincent MURGAT indique qu'il serait déjà intéressant d'avoir une veille, par exemple si un industriel s'installe.

Christian DESCOURS indique qu'on pourrait s'interroger sur les boues de station d'épuration qui sont épandues sur les terres agricoles et qui peuvent également être vecteurs de polluants émergents. Il rappelle que les stations d'épuration ne disposent pas de système de filtration permettant d'éliminer les médicaments.

Jean-Robin BROSSE indique qu'il a été retrouvé, sur des embryons de nouveaux nés, plus d'une centaine de produits chimiques avec seulement 20 % qui provenaient de l'agriculture. Il dit donc qu'il faut se préoccuper de toutes les substances chimiques.

Max BARBAGALLO rappelle que le SAGE doit pouvoir permettre de protéger la nappe de Bièvre Liers Valloire qui est une nappe phréatique qui peut mettre longtemps à dégrader ces polluants. Il faut donc prendre les précautions nécessaires pour éviter que des polluants se retrouvent dans la nappe.

Claire MORAND propose que le SAGE assure une veille sur le sujet et en rende compte à la CLE.

Alain DELALEUF dit qu'il serait nécessaire de définir les polluants à rechercher.

Jacques LIONET indique qu'il faut définir si le SAGE doit demander une veille sur les polluants émergents ou demander aux collectivités de transmettre leurs analyses et notamment les analyses RSDE. Il rappelle cependant que les molécules détectées ne pourront probablement pas être traitées.

Christian DESCOURS demande s'il serait possible de demander un état des lieux à l'ARS sur les substances médicamenteuses.

Jacques LIONET répond que l'ARS ne fera pas d'analyses complémentaires si les collectivités ne paient pas ces analyses.

Claire MORAND répond que si on cherche des polluants émergents on retrouvera probablement des perturbateurs endocriniens, de l'ibuprofène... mais qu'on ne sait pas traiter ces substances.

Alain DELALEUF propose de faire une veille pour voir l'évolution des progrès techniques mais il lui semble difficile d'aller plus loin dans le cadre du SAGE.

**➤ De nouvelles propositions seront faites sur les pollutions émergentes. Elles seront discutées lors de l'atelier.**

**Enjeu « Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques tout en limitant les risques d'inondation et en valorisant les paysages »**

Maëlle DROUILLAT explique que les objectifs stratégiques et sous-objectifs proposés découlent directement de l'étude hydromorphologique en cours. Elle demande aux membres du bureau s'il faut distinguer la partie sur les zones humides.

**➤ Les membres du Bureau sont invités à transmettre leurs remarques sur cet enjeu suite à la réunion.**

## **4 Point sur la détermination des volumes prélevables**

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que l'objectif serait de valider, lors de la prochaine réunion de la CLE, les volumes maximums prélevables qui ont été validés par le Bureau de la CLE lors de sa réunion du 14 octobre 2015. Elle rappelle qu'elle a transmis un document récapitulatif dans les documents préparatoires transmis avant cette réunion.

Vincent MURGAT indique qu'il n'est pas d'accord avec les volumes superficiels proposés car ils ne comprennent pas les prélèvements dans les sources.

Christel CONSTANTIN-BERTIN explique que c'est normal car dans l'étude volume prélevable, il a été considéré que les prélèvements réalisés directement dans les sources n'avaient pas d'impact quantitatif. Elle rappelle que pour la pisciculture Font-Rome, le prélèvement dans la Grande Veuze a été pris en compte car il est effectué par dérivation d'un tronçon de cours d'eau.

➤ **La validation des volumes prélevables par usage sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE.**

## **5 Préparation de la prochaine réunion de la CLE**

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle que la prochaine réunion de la CLE avait été fixée le 1<sup>er</sup> mars mais que ce même jour est prévu également une demi-journée d'information sur la préservation des captages d'eau potable par l'Agence de l'Eau et qui concerne plusieurs membres de la CLE. Il serait donc préférable de décaler la réunion de la CLE.

➤ **La prochaine réunion de la CLE aura lieu le 8 mars à 16h.**

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente l'ordre du jour prévu pour la prochaine réunion de la CLE. Elle ajoute que si le nouvel arrêté de composition de la CLE est pris suffisamment tôt, il pourrait également être ajouté l'élection du Président et des postes vacants du Bureau.

➤ **L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.**

## **4 Questions diverses**

Néant.

La séance est levée à 12h30.

---

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Alain DELALEUF

## Liste des présents

Etaient présents :

|         | Nom Prénom                 | Organisme                                            |
|---------|----------------------------|------------------------------------------------------|
| ELUS    | DELALEUF Alain             | Communauté de Communes Porte de DrômArdèche          |
|         | BARBAGALLO Max             | Communauté de Communes de Bièvre Est                 |
|         | DESCOURS Christian         | Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV |
|         | GUERRY Jean-Louis          | Communauté de Communes du Pays Roussillonnais        |
| USAGERS | DREVET Christian           | FRAPNA Isère                                         |
|         | MONNET Jean-Claude         | FDPPMA de la Drôme                                   |
|         | GUIZARD Laurent            | UNICEM                                               |
|         | ROBIN-BROSSE Jean          | Chambre d'Agriculture de l'Isère                     |
|         | GUIZARD Laurent            | UNICEM                                               |
| ETAT    | LIONET Jacques             | DDT de l'Isère                                       |
|         | MORAND Claire              | Agence de l'Eau RMC                                  |
| INVITES | BERNARD Jean-Paul          | Bièvre Isère Communauté                              |
|         | DEBOST Claire              | Département de l'Isère                               |
|         | DOUCET Franck              | Association Départementale des Irrigants de l'Isère  |
|         | LAVOISY Cécile             | Département de l'Isère                               |
|         | MURGAT Vincent             | Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est                |
|         | POURRAT Blandine           | Bièvre Isère Communauté                              |
|         | SAVIGNON Eric              | Bièvre Isère Communauté                              |
|         | DROUILLAT Maëlle           | ACTeon                                               |
|         | CONSTANTIN-BERTIN Christel | Chargée de mission de la CLE                         |

Etaient excusés :

|         | Nom Prénom          | Organisme                                             |
|---------|---------------------|-------------------------------------------------------|
| ELUS    | PIN Jean            | Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure |
| ETAT    | GARCIA Basile       | DDT de la Drôme                                       |
|         | LONJARET Emmanuelle | DREAL Rhône-Alpes                                     |
| INVITES | MIGNOT Philippe     | Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire   |

Etaient absents :

|         | Nom Prénom      | Organisme                                     |
|---------|-----------------|-----------------------------------------------|
| USAGERS | GABILLON Michel | Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère |